

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SUPER TILAPIA DE GOULIA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY  
AMBASSADE, Lot 15, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts Authentiques en date du 24/10/2022 reçus par Me Kouamé Koffi Athanase, et enregistrés au CEPICI le 17/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPER TILAPIA DE GOULIA »

Objet : Production et commercialisation de poissons.  
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières,

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (10.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY  
AMBASSADE, Lot 15, Ilot 0

Dirigeant(s) M FONDIO MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11108 du 08/12/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67702/GTCA/RC/2022 du 08/12/2022

